
L'abbé Daens

Nos lecteurs connaissent le nom de cet abbé, fameux depuis une quinzaine de mois en particulier. Il est député et démocrate jusqu'à l'impossible. Mais si son *démocratisme* lui a mérité de compter parmi les mandataires du peuple, il ne lui a pas attiré dans la même mesure les faveurs de son évêque.

Il y a quelques années, il avait encouru une censure plus ou moins grave. Non content de cette première peine, il a su manœuvrer de façon à encourir la *suspense a divinis*. Maintenant il ne peut plus célébrer ni remplir aucune fonction du saint ministère, nulle part, tant que la punition ne sera pas levée.

Il n'a voulu relever que de sa propre autorité, se démocratiser tant qu'il voudrait, aussi il n'a pas tardé à aller se briser sur les écueils.

Scapulaire de N.-D. du Mont-Carmel

“ Est-il convenable de donner le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel distinctement et séparément des autres, par honneur et sentiment de dévotion, plutôt que de le joindre à quatre ou cinq autres, et de le bénir et de l'imposer confusément avec ceux-ci ? ”

Dans sa séance du 26 mars 1887, la Sacrée Congrégation étudia cette question et, après sérieux examen, répondit : “ Oui cela est convenable. ”

Puis, elle résolut de demander à Notre Saint-Père le Pape s'il ne serait pas bon de revenir sur l'indult accordé à certaines congrégations et Ordres religieux de donner le scapulaire du Mont-Carmel confusément avec d'autres, de limiter ce pouvoir à un certain temps déterminé et de ne plus l'accorder par la suite.

Le secrétaire de la Congrégation soumit cette question à Sa Sainteté dans l'audience du 28 avril 1887. Notre Saint-Père approuva la réponse donnée par la Sacrée Congrégation, puis décréta que l'indult en question ne vaudrait plus que pour dix ans, sous quelque forme qu'il ait été concédé, et enfin qu'il ne serait plus accordé à l'avenir.

Les colporteurs de bibles protestantes

Il est des protestants qui commencent à comprendre que le colportage de bibles, à travers la province de Québec, est une